



20 mesures concrètes pour renforcer la place des femmes dans la société

Ce document est la synthèse des différentes réunions organisées dans les clubs *Femmes au Centre* de France sur cette thématique, enrichie des participations de membres extérieurs sympathisants.

Des progrès significatifs ont été réalisés ces dernières années en France dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme l'indique la part croissante des femmes diplômées sur le marché du travail 83%, pour les hommes il est de 95% (Insee, 2008). Des progrès ont été également remarqués dans les sphères politique et économique.

Cependant, malgré de nombreuses initiatives publiques, privées et associatives, les inégalités restent fortes. La société française doit continuer à se moderniser.

Ce document rassemble une série de propositions concrètes touchant à l'ensemble des domaines où des inégalités perdurent, il a l'ambition de porter les valeurs d'égalité, d'équité, d'ouverture et de respect propres à notre République dans le domaine hommes / femmes.

➤ La Famille

66,4 % : c'est la proportion de femmes actives entre 15 et 64 ans en 2008, contre 75,2 % pour les hommes alors que les femmes continuent d'assumer 80% des tâches ménagères. (Insee, *Séries longues sur le marché du travail 2010*) De plus la maternité reste encore aujourd'hui un frein à l'embauche des jeunes femmes.

Proposition 1 :



Instaurer un congé parental à distribuer entre les deux parents avec un minimum légal à prendre par le père. Congé rémunéré à 100% à prendre au cours des 8 premiers mois de l'enfant.

Proposition 2 :



Développer les services d'aides à la parentalité dans les entreprises avec le développement des crèches d'entreprises à horaires flexibles en permettant à un groupe d'entreprises de pouvoir bénéficier de ce système. Ce système pourrait être financé par un fonds de solidarité mis en place par les entreprises.

Proposition 3 :



Instaurer un ticket modérateur lié aux revenus des parents pour l'accès aux crèches et à la garde individualisée.

Proposition 4 :



Permettre aux femmes qui ont vécu en union libre de bénéficier d'une réparation financière après la rupture, semblable à celle de l'indemnité compensatoire prévue en cas de divorce.

Le but de cette mesure est de protéger économiquement la cellule familiale, de sécuriser les enfants et d'apporter un équilibre financier aux familles éclatées.

➤ Le Travail

- Inégalités face au temps partiel

Plus de 80 % des travailleurs à temps partiel sont des femmes. Ce qui a des conséquences sur : leurs progressions de carrière, leurs droits à la retraite...

Proposition 5 :



Mettre en place des contrats de temps de travail modulable, révisable tous les ans comme la possibilité de bénéficier d'un « temps plein sur 4 jours » ouvert aux hommes et aux femmes ayant des enfants de moins de 15 ans

Proposition 6 :



Favoriser le télétravail et le travail délocalisé avec incitation financière ou fiscale pour les entreprises.

- Inégalités face à la retraite

Le montant des retraites des femmes représente 56 % de celles des hommes. Quatre femmes retraitées sur dix touchent moins de 600 euros par mois (contre un homme retraité sur dix).

Proposition 7 :



Garantir un minimum retraite décent aux femmes et aux hommes qui se retrouvent seuls au moment de la retraite et étendre la pension de réversion aux pacsés et aux unions libres.

- Inégalités salariales

Les femmes sont près de deux fois plus souvent au SMIC que les hommes: 19,6 % contre 11 % (Demailly 2009)

Proposition 8 :



Surveiller l'application de la loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 sur l'instauration obligatoire d'un rapport de situation comparé en matière d'emploi hommes/femmes (L2242-5) et de plans d'action négociés en entreprise avec les syndicats ou les représentants du personnel pour lutter contre les inégalités.

Proposition 9 :



Instaurer des modules d'aide à la négociation salariale en formation continue et les intégrer dans les Droits Individuels à la Formation

- Inégalités dans l'orientation et dans la progression de carrière

Proposition 10 :



Orienter les filles vers des filières techniques et scientifiques, voies royales vers les postes à responsabilité en organisant des rencontres avec les professionnels dans les

établissements scolaires et **favoriser l'éducation à la parité** et à la lutte contre les discriminations, les stéréotypes en inscrivant ce thème dans le programme d'éducation civique des collégiens.

Proposition 11 :

 **Simplifier le système de valorisation des acquis** et reconnaître l'expérience acquise au sein des activités familiales et associatives

Proposition 12 :

 **Encourager la création d'entreprises des femmes** en facilitant l'accès aux formations et l'accompagnement par les réseaux (système de bourse accordées par les CCI)

- **Inégalités dans l'accès aux responsabilités dans la sphère professionnelle**

Les femmes ne représentent que :

- 15 % dans les conseils d'administration des très grandes entreprises (CAC 40) entreprise et 7 % des comités exécutifs
- 16 % des postes de direction de la fonction publique d'Etat (pour 51 % des effectifs) et 28 % des présidents de tribunal et 17 % des procureurs (pour 57 % de femmes magistrates)

Proposition 13 :

 **Instaurer l'obligation qu'au sein de toute assemblée délibérante dans les entreprises soient présentes au moins 33% de femmes** et récompenser les entreprises où la parité est respectée par un système de bonus.

Proposition 14 :

 **Etendre la loi Copé-Zimmermann** sur la féminisation des Conseils d'Administration et la bonne gouvernance aux entreprises publiques et aux institutions étatiques.

➤ **La Politique**

Moins de 10% des maires et des conseillers généraux sont des femmes. Au Sénat et à l'Assemblée Nationale elles ne représentent qu'environ 20% des élus. En revanche, elles représentent 50% des conseillers municipaux et régionaux.

Proposition 15

 **Permettre aux partis politiques qui mettent en place des actions correctives en matière de parité** notamment au sein des comités exécutifs **de récupérer le montant des amendes versées à l'Etat**

Proposition 16

 **Encourager les femmes à avoir des mandats dans des domaines variés** pour éviter la spécialisation dans le social et la famille

Proposition 17

 **Révision du mode de scrutin des conseillers territoriaux pour une égalité des candidats et limiter le cumul des mandats** pour favoriser l'engagement des femmes en politique

➤ Lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes

*Tous les 2 jours et demi une femme meurt en France sous les coups de son conjoint.
Officiellement entre 18 000 et 20 000 personnes se prostituent en France.*

Proposition 18 :



Lancer des Etats Généraux de lutte contre les violences faites aux femmes au plan national sur le thème de la prostitution et des femmes battues notamment, avec des experts de différents milieux (médecins, police, assistantes sociales, psychiatres...)

Proposition 19 :



Rendre effective la Loi de juillet 2010 et notamment l'éloignement du conjoint violent du domicile familial.

Proposition 20 :



Sanctionner les hommes coupables de remarques sexistes ou de harcèlement moral et sexuel à l'encontre des femmes dans tous les milieux (politiques, professionnels ...)